

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-104 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier les limites des zones « parc et espace vert » et « habitation » du secteur de la Pointe-Nord du quartier de l'Île-des-Sœurs, afin que leurs limites reflètent la réalité cadastrale (remplacement du plan 1/2 de l'annexe B du Règlement de zonage 1700) ».

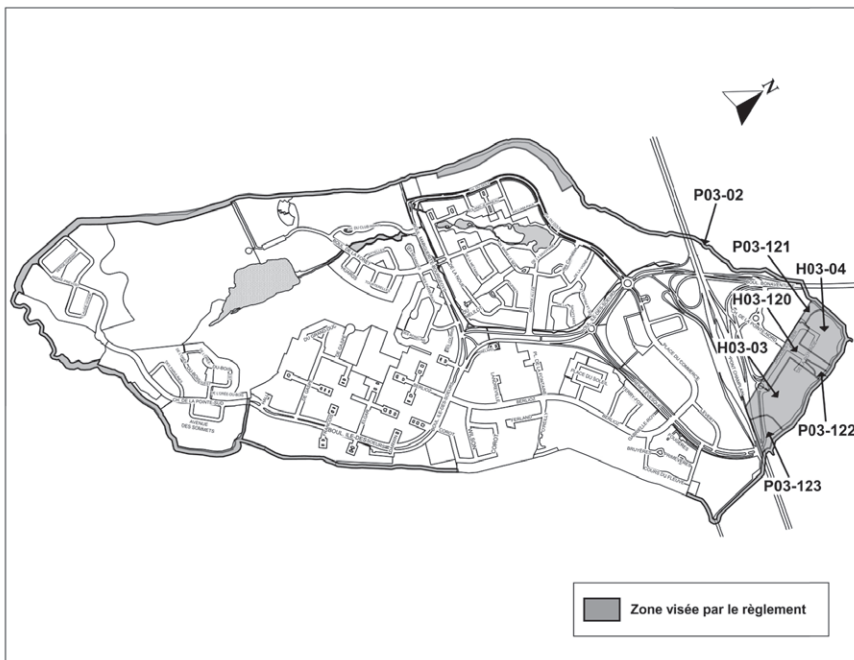
AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 7 juillet 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **25 août 2015 à 18 h**, au Salon des Grands Verdunois situé au 5e étage, 4555, rue de Verdun.

L'objet du présent règlement vise à modifier les limites des zones P03-121, P03-122, P03-123 ainsi que la zone P03-02 (berge), afin qu'elles respectent les limites cadastrales existantes. La nouvelle limite de la zone P03-02 reflète l'élargissement de la berge réalisée afin de permettre l'aménagement de la piste cyclable. Les modifications de ces zones entraînent également la modification des zones adjacentes suivantes : H03-03, H03-04 et H03-120.

Les modifications apportées au plan sont les suivantes :

- Agrandissement de la zone P03-122 à même la zone H03-120;
- Agrandissement de la zone H03-04 à même la zone P03-121;
- Agrandissement de la zone H03-03 à même la zone P03-123;
- Agrandissement de la zone P03-02 à même les zones H03-03 et H03-04.

Ce projet de règlement concerne les zones telles qu'elles sont montrées sur le plan ci-joint.



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 12 août 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement